

Ile d'Anticosti (Québec)  
**Phare de l'escarpement Bagot**

## **ÉNONCÉ DE LA VALEUR PATRIMONIALE**

Le phare de l'escarpement Bagot a été construit en 1912 par le ministère de la Marine et des Pêcheries du Canada. Il est la propriété de la Garde côtière canadienne, laquelle relève de Transports Canada. Voir le Rapport de bâtiment 89-1 73 du BEEFP.

### **Raisons de la désignation**

Le phare a été désigné édifice "reconnu" parce qu'il est un bel exemple des tours en béton armé à arcs-boutants conçues par le ministère de la Marine et des Pêcheries et construites par lui entre 1906 et 1912. Bien qu'il soit isolé et inaccessible par voie de terre, le phare de l'escarpement Bagot s'aperçoit de très loin sur l'eau.

### **Éléments caractéristiques**

Les éléments qui déterminent le caractère patrimonial du phare sont les parties extérieures visibles de l'ouvrage, la fonctionnalité de son architecture, ainsi que l'emplacement et le décor où il se dresse.

Ce sont les six arcs-boutants servant à étayer l'ouvrage qui caractérisent l'extérieur de cette tour hexagonale en béton. Malheureusement, la disparition du fanal primitif en a modifié la physionomie. Il faudra veiller à ce que le phare conserve sa forme spécifique attrayante, ainsi que ses lignes simples et énergiques. Le chaulage régulier des parois de béton protégera l'ouvrage des intempéries et lui conservera les contours nets typiques de ce genre de phare.

L'absence de végétation et de tout ce qui serait de nature à obstruer la vue met le phare encore plus en évidence. Cette nudité doit demeurer. Il y a malheureusement, tout à côté de l'ouvrage, une tour à ossature métallique qui dépare le paysage. Nous suggérons qu'il faut déplacer cette tour s'il y a moyen de le faire sans inconvénient.

1992.06.26